



M. Sarkozy retire le volet santé mentale du projet de loi sur la délinquance

LEMONDE.FR avec AFP et Reuters | 13.02.07 | 17h24 • Mis à jour le 13.02.07 | 19h08

Sous la pression des psychiatres hospitaliers, en grève mardi 13 février, le ministre de l'intérieur a dû faire machine arrière. Nicolas Sarkozy a annoncé à l'Assemblée nationale le retrait du volet santé mentale, très décrié, de son projet de loi de prévention de la délinquance.

"Je n'ai jamais assimilé maladie et délinquance", a dit le ministre. "Jamais nous n'avons nié la nécessité d'une réforme d'ensemble de la loi de 1990 sur les hospitalisations sous contrainte", a-t-il ajouté alors qu'il présentait son texte pour une deuxième lecture par l'Assemblée. "J'ai donc décidé de vous proposer de retirer du projet de loi les dispositions relatives aux hospitalisations d'office. Et je m'engage aussi à ce que cette réforme d'ensemble soit proposée au Parlement, dès l'ouverture de la prochaine session, si le peuple français me confiait des responsabilités importantes", a-t-il annoncé.

Le projet de loi sur la prévention de la délinquance

Ce projet de loi, qui modifie une nouvelle fois l'ordonnance de 1945 sur les mineurs, propose de faire du maire le "pivot" d'un dispositif plus répressif en particulier avec les mineurs délinquants.

Sur les 94 articles que compte ce texte, 53 ont déjà été entérinés par les deux Assemblées et les autres restent en discussion. Les sénateurs avaient adopté ce texte le 11 janvier en deuxième lecture. Son examen par les députés devrait s'achever mercredi soir. Une commission mixte paritaire (CMP) Assemblée-Sénat sera prochainement convoquée afin de parvenir à un texte commun, qui sera soumis pour adoption définitive le jeudi 22 février aux députés et sénateurs.

« AMALGAME INACCEPTABLE »

La présence d'un volet psychiatrie dans un texte relatif à la délinquance était vivement décriée par les familles et les professionnels. Ceux-ci ont manifesté mardi aux abords de l'Assemblée nationale et quatre syndicats ont appelé les 3 500 psychiatres hospitaliers à faire grève aujourd'hui pour obtenir le retrait des ces articles, estimant qu'il s'agissait d'un "amalgame inacceptable" entre troubles mentaux et délinquance.






Cette partie du projet de loi avait donné lieu à une certaine confusion : le gouvernement, à la demande de tous les groupes de l'Assemblée et du Sénat, avait annoncé lors de la première lecture le retrait de ce volet "santé mentale" du texte. Il avait prévu de le réintroduire dans un




autre texte, afin que la réforme de la loi de 1990 sur les hospitalisations d'office pour troubles mentaux soit réalisée par voie d'ordonnance. Mais saisi par l'opposition, le Conseil constitutionnel avait censuré la procédure pour des raisons de forme, autorisant le gouvernement à légiférer par ordonnance. Aussi le gouvernement avait-il décidé de laisser ce volet santé dans le texte sur la prévention de la délinquance.




« C'est une grande victoire pour la psychiatrie française »







LEMONDE.FR avec AFP | 13.02.07 | 20h20 • Mis à jour le 13.02.07 | 20h29






“La lutte syndicale paye et les politiques ont su prendre leurs responsabilités. C'est une grande victoire pour la psychiatrie française”, s'est félicité Norbert Skurnik, président du syndicat des psychiatres de secteur. Mardi 13 février, avec trois autres syndicats, ils avaient appelé à la grève pour protester contre le volet "santé mentale" du projet de loi sur la prévention de la délinquance, actuellement en discussion à l'Assemblée nationale. Ils ont réussi à faire fléchir Nicolas Sarkozy, qui a finalement retiré cette partie du texte dont il est à l'origine.




 Pour les syndicats de praticiens hospitaliers, ce volet créait un "amalgame entre les malades et les délinquants". Il prévoyait de renforcer le rôle des maires dans les procédures d'hospitalisation d'office, c'est-à-dire contre la volonté du patient, et de créer un fichier national des patients ayant été hospitalisés d'office en psychiatrie.

« RECALADE D'UN CÔTÉ, ABSENCE DE RÉSULTATS DE L'AUTRE »


 Mais M. Skurnik ne compte pas s'arrêter à cette victoire. "Ce qu'on demande maintenant, c'est la réforme de la loi de 1990 sur les hospitalisations sous contrainte, mais cela doit se faire d'une manière sereine et dans la concertation avec les professionnels de la psychiatrie", a-t-il indiqué. Cette réforme doit se faire "dans le cadre d'une loi sanitaire, pas d'une loi sécuritaire", a résumé Eric Malapert, président du Syndicat des psychiatres d'exercice public. Le ministre-candidat Nicolas Sarkozy s'est engagé mardi à ce qu'une réforme des hospitalisations d'office soit proposée au Parlement "dès l'ouverture de la prochaine session".







 Du côté des adversaires politiques du ministre de l'intérieur, on se réjouit aussi de cette "reculade". "Nous nous félicitons de ce retrait que nous n'avons cessé de réclamer depuis le début de l'examen du texte", a expliqué le président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale, Jean-Marc Ayrault, dans un communiqué. "Cet épisode montre une nouvelle fois que l'agitation du ministre de l'intérieur, qui empile depuis cinq ans les textes sur la sécurité, sans jamais en mesurer l'impact, conduit à une impasse. Reculade d'un côté, absence de résultats de l'autre", écrit-il.